

**Projet d'augmentation de la capacité du lieu de dépôt définitif de sols contaminés à
Mascouche - Question supplémentaire**

De : Quintus, Françoise Francoise.Quintus@bape.gouv.qc.ca
À : sylvie.chevalier <sylvie.chevalier@environnement.gouv.qc.ca>
Cc : St-Gelais, Annie Annie.St-Gelais@bape.gouv.qc.ca;
Tremblay, Yvan Yvan.Tremblay@environnement.gouv.qc.ca

Lundi : 2020-08-03

Madame Chevalier,

Une des actions prévues au plan d'action 2017-2021 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés est l'instauration d'une redevance pour l'enfouissement de sols contaminés afin de soutenir la décontamination de terrains contaminés et l'implantation de technologies vertes, grâce à un programme d'aide financière. Le plan d'action indique que cette redevance pourrait être modulée en fonction des possibilités de traitement (p. 30 du plan d'action).

La commission souhaite avoir des précisions sur les mécanismes de modulation prévus, notamment les conditions dans lesquelles la redevance serait plus élevée, respectivement moins élevée.

Nous vous demandons de nous faire part de votre réponse sous un délai de 48 heures.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter.

Sincères salutations,

Françoise Quintus

Analyste

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6
Tél. : 581 925-0685
Sans frais : 1 800 463-4732
francoise.quintus@bape.gouv.qc.ca